

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 10488 Numéro SIREN : 418 406 849 Nom ou dénomination : A P ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2023 sous le numéro de dépôt 31763

AP ENVIRONNEMENT

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

page 1

Edité le 07/08/2023

ACTIF

Exercice clos le

30/06/2023

(12 mois)

Exercice précédent

30/06/2022

(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	88 748	76 717	12 030	1,37	15 695	2,70
Autres immobilisations corporelles	121 571	97 405	24 165	2,76	37 484	6,46
Autres immobilisations financières	7 925		7 925	0,91	3 325	0,57
TOTAL (I)	218 243	174 123	44 121	5,04	56 503	9,74
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	4 530		4 530	0,52		
Clients et comptes rattachés	583 835	36 514	547 321	62,51	370 925	63,92
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	944		944	0,11	87	0,01
. Personnel	300		300	0,03	418	0,07
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 347		17 347	1,98		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 022		43 022	4,91	6 464	1,11
. Autres	12 175		12 175	1,39	4 619	0,80
Disponibilités	205 882		205 882	23,51	140 562	24,22
Charges constatées d'avance					681	0,12
TOTAL (II)	868 035	36 514	831 521	94,96	523 755	90,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 086 278	210 637	875 641	100,00	580 258	100,00

CERTIFIÉ CONFORME



AP ENVIRONNEMENT

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euros

Edité le 07/08/2023

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	1,14	10 000	1,72
Réserve légale	1 000	0,11	1 000	0,17
Autres réserves	318 065	36,32	87 340	15,05
Report à nouveau	1 860	0,21	1 860	0,32
Résultat de l'exercice	129 416	14,78	230 725	39,76
TOTAL(I)	460 341	52,57	330 925	57,03
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	20 792	2,37	46 324	7,98
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	391	0,04	391	0,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 798	22,93	54 230	9,35
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	54 424	6,22	39 648	6,83
. Organismes sociaux	59 622	6,81	26 076	4,49
. Etat, impôts sur les bénéfices			27 914	4,81
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	74 219	8,48	52 153	8,99
. Autres impôts, taxes et assimilés	718	0,08	2 598	0,45
Autres dettes	4 335	0,50		
TOTAL(IV)	415 300	47,43	249 334	42,97
TOTAL PASSIF (I à V)	875 641	100,00	580 258	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 875 641,12 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 129 416,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/08/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AP ENVIRONNEMENT

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 218 243

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	207 218	3 100		210 318
Immobilisations financières	3 325	4 600		7 925
TOTAL	210 543	7 700		218 243

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 174 123

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	154 040	20 083		174 123
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	154 040	20 083		174 123

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Inst.tech. sol propre	3 863	791	3 072	5 ans
Mat professionnel	71 832	0	71 832	de 1 à 5 ans
Mat industriel	13 053	0	13 053	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	118 308	94 733	23 575	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	3 262	2 672	590	de 3 à 9 ans
TOTAL	210 318	98 196	112 122	

3.2 - Etat des créances = 665 547

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 925		7 925
Actif circulant & charges d'avance	657 623	657 623	
TOTAL	665 547	657 623	7 925

AP ENVIRONNEMENT

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 36 514

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	36 514				36 514
Comptes financiers					
Total	36 514				36 514

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 41 901

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	34 406
Autres créances	7 495
Disponibilités	
TOTAL	41 901

AP ENVIRONNEMENT

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 415 300

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	20 792	20 792		
Dettes financières diverses	391	391		
Fournisseurs	200 798	200 798		
Dettes fiscales & sociales	188 984	188 984		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 335	4 335		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	415 300	415 300		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 50 583

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 712
Dettes fiscales & sociales	40 870
Autres dettes	
TOTAL	50 583

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 606 235

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	1 606 235	100,00 %
TOTAL	1 606 235	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 37 838

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	169 101	38 256	130 845
Résultat financier	-751	-170	-581
Résultat exceptionnel	-1 096	-248	-848
Participation des salariés			
TOTAL	167 254	37 838	129 416

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AP ENVIRONNEMENT

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

AP ENVIRONNEMENT

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 41 901

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	34 406
Clients factures a etablr 20%(41810000000)	34 406
Autres créances :	7 495
Etat produits a recevoir(44870000000)	7 495
TOTAL	41 901

8.2 - Charges à payer = 50 583

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	9 712
Fourn factures non parvenues.(40810000000)	9 712
Dettes fiscales et sociales :	40 870
Personnel conges a payer(42820000000)	30 818
Taxe d'apprentissage liberatoire(43800000000)	188
Org.soc. conges a payer(43820000000)	9 864
TOTAL	50 583

AP ENVIRONNEMENT

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 606 235	986 175	1 452 809	1 233 547	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	187 337	328 518	274 272	144 016	
c) Impôt sur les bénéfices	37 838	77 650	66 314	30 532	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	149 499	250 868	207 958	113 484	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	129 416	230 725	187 263	95 905	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 495	2 509	2 080	1 135	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 294	2 307	1 873	959	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	15	12	14	14	
b) Montant de la masse salariale	427 041	311 413	457 194	465 767	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	118 532	66 734	125 386	150 704	

Observations complémentaires

AP ENVIRONNEMENT

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AP ENVIRONNEMENT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	875 641
Chiffre d'affaires hors taxes	1 606 235
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	129 416

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à PARIS le 04/08/2023

A.P. ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 rue Floreal – 93170 BAGNOLET
418 406 849 – RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le six novembre,
A quinze heures,

Au siège social,

- La société **ESPACES ET PARTICIPATIONS**
Société à responsabilité limitée au capital de 21.282 euros,
ayant son siège social 9 chemin de la Chapelle – 95300 ENNERY,
immatriculée sous le numéro 420 386 526 – RCS PONTOISE,
Représentée par son gérant, Monsieur Nicolas POUPENAY,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 100 euros chacune composant le capital social de la société **A.P. ENVIRONNEMENT**,

Associée unique et Présidente de la société A.P. ENVIRONNEMENT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société ESPACES ET PARTICIPATIONS, Associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Constatation de l'absence de dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 129.416 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes à l'Associée unique
100.000 euros, soit 100 euros par action 100.000 euros
- Le solde, soit 29.416 euros,
En totalité au compte « **Autres réserves** » s'élevant ainsi à 347.481 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

En outre, l'Associée unique prend acte que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
- il sera retenu par la Société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- elle pourra opter, s'elle le souhaite, pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. Nous vous précisons que cette option devra être globale c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'Associé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'il a été distribué, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes	Revenus Eligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et bénéficiant de l'abattement de 40%	Revenus Eligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et ne bénéficiant pas de l'abattement de 40%
30.06.2022	NEANT	NEANT	NEANT
30.06.2021	524.000 euros	NEANT	524.000 euros
30.06.2020	95.000 euros	NEANT	95.000 euros

TROISIEME DÉCISION

L'Associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé unique prend acte des conventions poursuivies pendant l'exercice écoulé par la Société, à savoir :

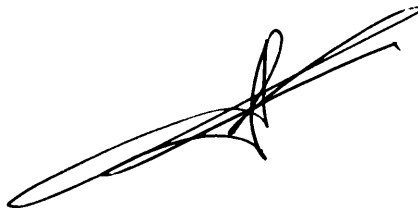
- **Monsieur Patrice ARANDA**, président non associé de la Société en fonction jusqu'au 30 juin 2022, détient un compte courant créditeur d'un montant de 391 euros au 30 juin 2023. Ce compte courant n'est pas rémunéré.
- Au titre d'une mise a disposition de personnel, notre Société a versé à la société **ESPACES ET PARTICIPATIONS** la somme de 37.855,28 HT euros pour l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Nicolas POUPENAY
Pour la société ESPACES ET PARTICIPATIONS
Associée unique



A.P. ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 rue Floreal – 93170 BAGNOLET
418 406 849 – RCS BOBIGNY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 129.416 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes à l'Associée unique
100.000 euros, soit 100 euros par action 100.000 euros
- Le solde, soit 29.416 euros,
En totalité au compte « **Autres réserves** » s'élevant ainsi à 347.481 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

En outre, l'Associée unique prend acte que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
- il sera retenu par la Société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- elle pourra opter, s'elle le souhaite, pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3, 2°, du Code général des impôts. Nous vous précisons que cette option devra être globale c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'Associé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'il a été distribué, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes	Revenus Eligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et bénéficiant de l'abattement de 40%	Revenus Eligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et ne bénéficiant pas de l'abattement de 40%
30.06.2022	NEANT	NEANT	NEANT
30.06.2021	524.000 euros	NEANT	524.000 euros
30.06.2020	95.000 euros	NEANT	95.000 euros

Certifié conforme,
Le Président

